




Publié le :

<p>27 MAI 2021 Certifié exécutoire, Le Maire,</p>		<p>DEPOSÉ EN PRÉFECTURE LE 27 MAI 2021</p> <p>Pour le Maire et par Délégation Priscilla DESGARCEAUX</p>
---	---	---

Service : D. CITOYENNETE
Réf : LSG/JP/7329

ADMINISTRATION GENERALE - Concession familiale cinquantenaire accordée à Monsieur HUASCAR Christian et son épouse SISTERNAS Huguette - Cimetière Neuf

Le Maire de la Ville de Béziers,

VU les articles L2122-22, L2223-3, L2223-14, L2223-15, L2223-16 et L2223-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération en date du 21 septembre 2020 par laquelle le Conseil Municipal a chargé, par délégation, Monsieur le Maire de prendre certaines des décisions et notamment la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières,

VU la délibération du Conseil Municipal du 14 décembre 2020 concernant le catalogue des tarifs 2021,

VU le catalogue des tarifs en vigueur pour 2021,

VU le règlement général des cimetières de la commune,

VU la demande en date du 17 mai 2021 de Monsieur HUASCAR Christian et son épouse SISTERNAS Huguette tendant à obtenir une concession dans le cimetière communal,

CONSIDÉRANT qu'il convient d'accorder à Monsieur HUASCAR Christian et son épouse SISTERNAS Huguette, sous certaines conditions, une concession dans le cimetière communal,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : Il est accordé à Monsieur HUASCAR Christian et son épouse SISTERNAS Huguette, domiciliés 4 rue Henri Moissan à Béziers, une concession familiale

cinquantenaire n°9903 de 4 places au carré T dans le cimetière « neuf », route de Corneilhan, moyennant la somme de 3210 euros (terrain 3210 euros).

ARTICLE 2 : Le paiement du prix sus-visé doit avoir lieu dans les trois jours ouvrés suivant la date de la présente décision. A défaut de paiement dans le délai imparti, la délivrance de la concession sera annulée de plein droit.

ARTICLE 3 : Sauf demande expresse de renouvellement de ladite concession, une procédure de reprise par la Ville sera mise en place. Les corps se trouvant encore dans cette concession devront être exhumés au frais du titulaire de cette dernière.

Fait en l'Hôtel de Ville de Béziers, le 7 MAI 2021

Robert MENARD



Pour le Maire et par délégation
La Conseillère Municipale
Laetitia LAFARE

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Laetitia Lafare", is written over the typed name.